"**Le permis de conduire :**

Depuis le 1er janvier 2024, plusieurs changements importants sont entrés en vigueur, comme le souligne Monsieur Darne Frédéric, fort de plus de 18 ans d'expérience dans le domaine du permis de conduire :

- **Abaissement de l'âge minimum pour passer le permis de conduire :** Il est désormais possible de passer l'examen du permis de conduire dès l'âge de 17 ans, facilitant ainsi la mobilité des jeunes, notamment en milieu rural.
- **Suppression du retrait de point pour les petits excès de vitesse :** Les excès de vitesse inférieurs à 5 km/h ne sont plus sanctionnés par un retrait de point sur le permis de conduire. Toutefois, ces infractions restent passibles d'une amende.
- **Numérisation du permis de conduire :** Depuis le 14 février 2024, il est possible d'importer son permis de conduire dans l'application France Identité, offrant ainsi une version numérique du permis accessible depuis votre smartphone.

Démarches en ligne liées au permis de conduire :

- **Inscription à un stage de récupération de points agréé par la préfecture de la Moselle à proximité de Bourgaltroff :** Consultez le site LegiPermis https://www.legipermis.com/stage-recuperation-points/ et connaître les modalités d'inscription.
- **Consultation du solde de points et téléchargement du relevé d'information intégral (RII) :** Accédez au service "Mes points permis" https://mespoints.permisdeconduire.gouv.fr/ pour consulter votre solde de points et télécharger votre RIR
- **Inscription à l'examen du code de la route ou correction d'erreurs sur le permis de conduire :** Rendez-vous sur le site de l'ANTS pour effectuer ces démarches en ligne : https://permisdeconduire.ants.gouv.fr
- **L'application France identité :** Intégrez votre permis de conduire numérique aux côtés de votre carte d'identité, facilitant ainsi vos démarches administratives et contrôles routiers : https://france-identite.gouv.fr/